

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Délibération : **2021-12-252**
OBJET : **FONCIER : ECHANGE RUE DE LA CHAIROIS – INDIVISION MOREAU**
Nomenclature : **3.5.2**

En exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 27

Délibération comportant :

Annexe : /

Le treize décembre deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC.

Les membres ayant donné un pouvoir :

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Benjamin VACHET donne pouvoir à Claude RINCE, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Elisa DRION, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Claude RINCE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, L2121-2 et L2241-1 ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État ;

Vu la délibération n°2021-09-217 concernant le déclassement de la parcelle non cadastrée de la rue de la Chairois correspondant au domaine communal ;

Considérant les présentations faites en commission Aménagement le 16 septembre et le 1^{er} décembre 2021.

Il est exposé ce qui suit :

Suite au remaniement cadastral sur la commune de Treillières, des ajustements de limites cadastrales doivent être réalisés.

Après négociation avec l'indivision MOREAU, propriétaire rue de la Chairois, il convient de procéder à un échange foncier. Le jardin privatif de l'habitation au 10 rue de la Chairois est intégralement inclus dans le domaine public.

Il convient de déclasser le domaine public situé à l'avant de l'habitation pour une superficie de 272 m² comme mentionné en vert sur le plan en annexe.

Conformément à l'avis du domaine, il est proposé l'échange foncier suivant :

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20211213-2021-12-252-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021

- Acquisition par l'indivision MOREAU :
une partie de la propriété communale pour une superficie de 272 m² au prix de 42,61 € par m² soit un montant de 11 589,92 €.
Toutefois, il peut être appliqué un abattement sur ce prix lié au passage de la canalisation d'eau potable dans le terrain cédé. Le passage de la canalisation peut être valorisé sur une base de 20 % du prix du foncier soit un montant d'acquisition de 9 271 €.

- En déduction de ce prix, la commune acquière :
la parcelle AH 193 d'une superficie de 33 m² au prix de 700 €, conformément à l'avis du domaine,
une partie de la parcelle AH 43 pour une superficie de 29 m², au même prix que la partie du domaine public cédée par l'indivision MOREAU, soit prix de 42,61 € par m², soit 1 235,69 €.

La somme restant à la charge de l'indivision MOREAU est alors de 7 335,31 €.

Vu la présentation faite en commission Aménagement du 01 décembre 2021.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER l'échange foncier avec l'indivision MOREAU soit la cession par la commune de 272 m² de la propriété communale non cadastrée pour un montant de 9 271 euros et l'acquisition par la commune de la parcelle AH 193 d'une superficie de 33 m² et une partie de la parcelle AH 43 pour une superficie de 29 m² pour un montant de 1 235,36 euros ;

- D'AUTORISER M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 13 décembre 2021
Alain ROYER, Maire

